



Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Lanaudière

Progression de la défoliation

Les récentes données publiées par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts montrent que, dans la région de Lanaudière, **les superficies touchées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) ont augmenté de 2024 à 2025, passant de 185 187 à 338 843 hectares**. Ces données laissent présager que l'infestation persistera dans ces régions en 2026. Les relevés aériens prévus en 2026 permettront de confirmer l'ensemble des dommages appréhendés.

Défoliation ne signifie pas mortalité

Un arbre peut survivre à **plusieurs années de défoliation**. Les relevés aériens présentent une image globale de l'étendue de la défoliation annuelle causée par l'insecte en fournissant l'évaluation de l'ensemble des épinettes et des sapins à l'échelle du territoire. Ces relevés ciblent donc l'ensemble des forêts, dont celles qui sont les plus à risque de dépérir après plusieurs années d'épidémie, soit les forêts dites vulnérables à la TBE. En 2025, dans ces régions, environ 30 % des superficies touchées par la TBE (101 077 hectares) sont les plus vulnérables et présentent un risque élevé de mortalité (voir figure 1, carte B). Cette évaluation est importante pour les aménagistes forestiers et forestières, car elle leur permet d'orienter leur planification forestière vers les secteurs les plus à risque de subir des dépérissements considérables.

Des efforts à maintenir

Dans la région de Lanaudière, le Ministère agit pour limiter les effets négatifs de l'épidémie de la TBE. Des mesures sont prises en ce sens :

- Mise en place d'un moratoire en vigueur depuis 2022 sur des travaux sylvicoles contre-indiqués sur

une surface englobant les aires infestées afin de ne pas faire en sorte d'augmenter la vulnérabilité des peuplements;

- Application d'une stratégie régionale TBE de gestion du risque de perte de bois misant sur la prévention de la mortalité des sapins et des épinettes en faisant état de la situation régionale ainsi que des mesures à privilégier dans un contexte d'épidémie de TBE;
- Ajuster le PAFIO en fonction de l'évolution de l'épidémie pour intégrer les peuplements les plus vulnérables à l'infestation dans les prochains plans annuels;
- Utilisation de technologie de pointe (imagerie satellitaire infrarouge) pour déceler les pertes de vigueur (en voie de mortalité probable) des peuplements les plus vulnérables et intervenir en temps opportun;
- Rencontres spécifiques avec les Premières Nations établies sur les territoires infestés afin de les informer de la progression de l'épidémie.

De concert avec la SOPFIM

À ces efforts s'ajoutent **les pulvérisations aériennes d'insecticide biologique (Btk)** effectuées par la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM). En 2025, la SOPFIM a traité 5210 hectares de peuplements vulnérables dans cette région, selon les critères de rentabilité économique, à la demande du Ministère. En 2026, le Ministère continuera de suivre l'évolution de l'épidémie et mènera les actions appropriées, en forêt tant publique que privée.

Portrait des forêts vulnérables touchées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans la région de Lanaudière.

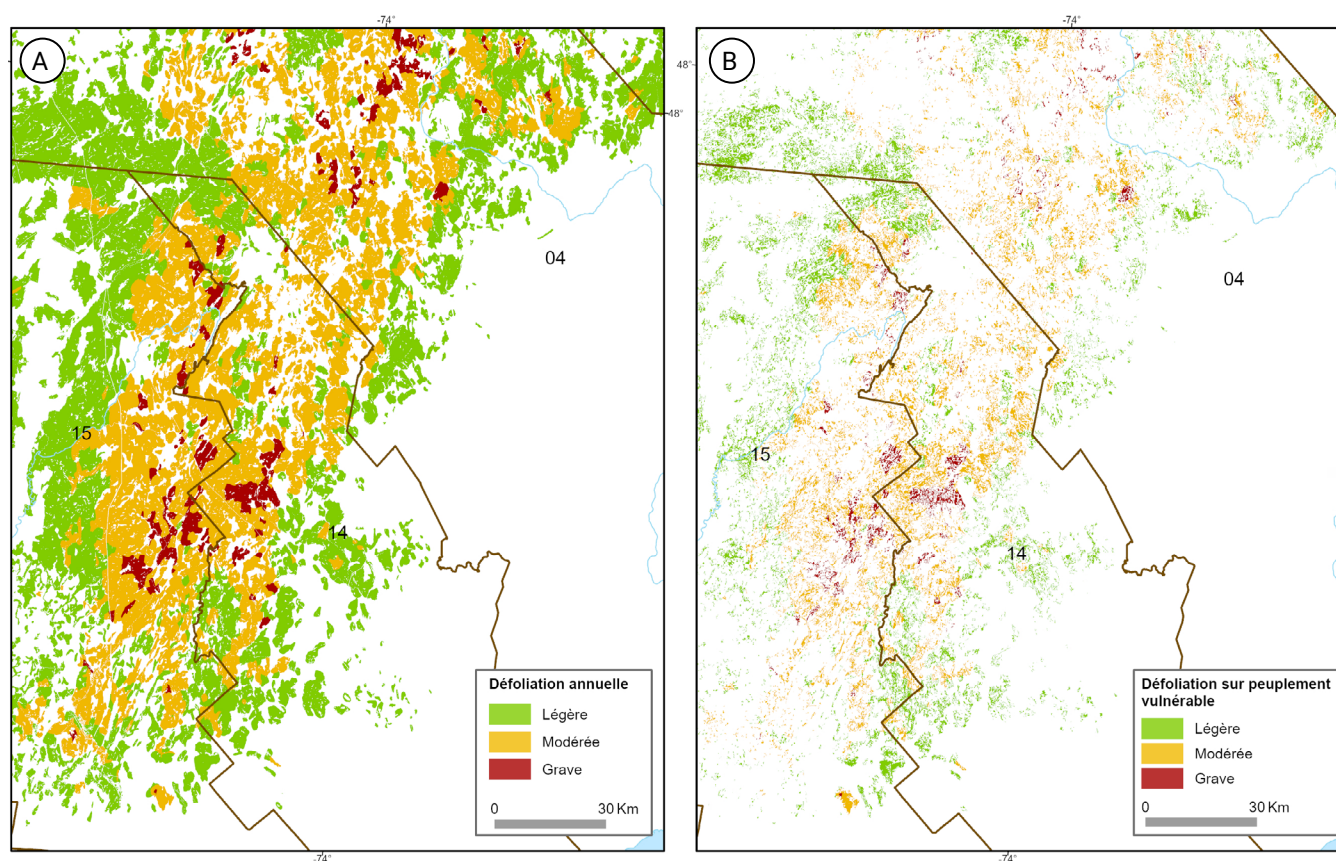


Figure 1 - La carte A présente le territoire touché par la tordeuse des bourgeons de l'épinette en 2025 (338 843 hectares). La carte B présente les peuplements les plus vulnérables touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette en 2025 (101 077 hectares). Ces peuplements ont un risque de dépérir d'ici la fin de l'épidémie.

Gestion de l'épidémie de la TBE

Le Ministère suit l'épidémie de TBE et détient l'expertise pour réaliser les interventions nécessaires afin d'en réduire les répercussions économiques. Ces interventions ont pour but de :

- réduire les pertes de volumes de bois à court terme;
- favoriser le rendement ligneux à long terme dans les territoires atteints;
- mettre en place des pratiques forestières qui respectent l'aménagement durable des forêts;

- limiter les effets négatifs de l'épidémie sur les communautés locales;
- cibler les interventions sylvicoles économiquement rentables.

Une fois l'épidémie circonscrite en région, le Ministère prend des mesures complémentaires en mettant en place une stratégie mixte comprenant la récolte des peuplements les plus vulnérables et l'élaboration de programmes de pulvérisations aériennes d'insecticide biologique tant en forêt publique qu'en forêt privée.